



Assemblée générale

Distr. limitée
2 avril 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 123 de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies

Arabie saoudite, Australie, Bélarus, Fédération de Russie, Honduras, Hongrie, Népal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sri Lanka, Tunisie, Turkménistan et Viet Nam : projet de résolution

Association internationale des Représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Guidée par la Charte des Nations Unies,

Ayant à l'esprit qu'il importe de favoriser un dialogue et des interactions empreints de confiance et de respect entre les représentants permanents des États Membres auprès de l'Organisation des Nations Unies aux fins d'une promotion efficace des nobles buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Disposée à faciliter les échanges et la prolifération de bonnes pratiques, de données d'expérience et de connaissances dans le domaine diplomatique ainsi que la préservation de la mémoire institutionnelle de la communauté diplomatique de l'Organisation,

Rappelant que l'Association internationale des Représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies a été créée le 2 février 1988, à New York, à l'initiative du Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation, Samir Shihabi, et qu'elle permet aux représentants permanents actuellement en fonction et à leurs prédécesseurs de communiquer régulièrement et de tenir des consultations périodiques dans un cadre informel,

Consciente des liens personnels étroits d'entente et d'amitié que nouent les représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies en œuvrant ensemble à la réalisation des objectifs communs de l'Organisation,

Désireuse de promouvoir les relations interpersonnelles informelles entre les représentants permanents actuellement en fonction et leurs prédécesseurs et d'assurer la continuité,

1. *Remercie l'ancien Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation, Samir Shihabi, et tous ceux qui lui ont succédé au poste de président de l'Association internationale des Représentants permanents auprès de*



l'Organisation des Nations Unies d'avoir dirigé et développé l'Association et présidé à la réalisation de ses buts et objectifs ;

2. *Constate* que l'Association joue un rôle important et qu'elle apporte une contribution positive aux activités de l'Organisation en favorisant un resserrement des liens interpersonnels, l'instauration d'un climat de confiance et d'ouverture et le partage de bonnes pratiques et de données d'expérience ;

3. *Invite* les États Membres de l'Organisation à appuyer les travaux de l'Association et engage les représentants permanents actuellement en fonction et leurs prédécesseurs à participer aux manifestations et réunions qu'elle organise ;

4. *Autorise* le Secrétaire général à continuer de fournir gracieusement des locaux à l'Association, dans les limites des ressources disponibles, et à remplacer son bureau actuel par un espace plus adapté où l'Association pourra tenir ses réunions ;

5. *Demande* au Secrétaire général de doter l'Association d'une page Web distincte qui sera hébergée dans la section consacrée aux délégués du site Web de l'Organisation et dont le contenu sera fourni par l'Association et complété occasionnellement par des informations sur ses activités récentes ;

6. *Autorise* l'Association à utiliser l'emblème de l'Organisation associé à son propre emblème, dans le respect des directives se rapportant à une telle utilisation.
